

**DECRET N° 2018-658 DU 1^{ER} AOUT 2018
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE
REGULATION DE L'AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DES
MARCHES PUBLICS**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

**Sur rapport du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du
Portefeuille de l'Etat,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** l'ordonnance n°2018-597 du 27 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** le décret n°2009-259 du 6 août 2009 portant Code des marchés publics, tel que modifié par les décrets n°2014-306 du 27 mai 2014 et n°2015-525 du 15 juillet 2015 ;
- Vu** le décret n° 2018-614 du 04 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2018-617 du 10 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en qualité de Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2018-618 du 10 juillet 2018 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2018-648 du 1^{er} août 2018 portant attributions des Membres du Gouvernement ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

Article 1: Sont nommés Membres du Conseil de Régulation de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics :

Au titre de l'administration publique,

- **Monsieur COULIBALY Yacouba Pénagnaba**, Administrateur en Chef des Services Financiers, représentant la Présidence de la République ;
- **Monsieur Cisse Sabaty**, Administrateur Principal des Services Financiers, représentant le Cabinet du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- **Madame KOUASSI Françoise Odile**, Administrateur Principal Civil, Matricule 283 444-T, représentant le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- **Monsieur DELBE ZIRIGNON Constant**, Magistrat, représentant le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme.

Au titre du secteur privé,

- **Madame GNAKPA Epouse ASSAMOI Fed Brenda**, Juriste, chargée d'études juridiques et fiscales au Groupement Interprofessionnel du Bâtiment et des Travaux Publics, représentant la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) ;
- **Monsieur COULIBALY Zoumana**, Membre élu, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire ;
- **Monsieur OUATTARA Kanigui Hyacinthe**, Président de l'Union Nationale des Pharmaciens Privés de Côte d'Ivoire, représentant la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises ;
- **Monsieur COULIBALY Souleymane**, Ingénieur des Travaux Publics, membre du bureau du Bureau Exécutif en charge des relations avec l'Administration, représentant la Chambre Nationale des Ingénieurs Conseils.

Au titre de la société civile,

- **Monsieur NZI MORO Nicaise Alexandre**, Président, représentant l'Organisation Non Gouvernementale African League Against Corruption ;
- **Madame YOBOUE Amino Ange-Marie**, Commerçante, membre de la Convention, Représentant la Convention de la Société Civile ;
- **Monsieur YOBOUA Konan Andre**, Criminologue, Secrétaire Exécutif, représentant l'Organisation Non Gouvernementale SOS Transparence ;
- **Madame TCHRIFFO Kouassi Yao Monie**, Consultant formateur, représentant l'Organisation Non Gouvernementale EMERGLEAD.

Article 2 : Le Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, le Ministre de l'Economie et des Finances et le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat assurent, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 1^{er} août 2018

Alassane OUATTARA

Copie certifiée conforme à l'original
P/Le Secrétaire Général du Gouvernement et P.D.
Le Secrétaire Général Adjoint



Roger Charlemagne DAH
Magistrat Hors Hiérarchie